



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Votre/Uw Corresp. : JL Marchal
Réf/Ref : 8436
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Michaël Vossaert
Conseiller communal
rue de la Sonatine 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 2 mars 2016.

Objet: votre question écrite du 20 janvier 2016 relative aux problèmes de paiement des formateurs et des fournisseurs d'énergie au RWS Bruxelles.

Monsieur le Conseiller communal,

Le subside de la Commune destiné à la formation des jeunes n'a pas encore été versé.

Nous pouvons vous confirmer que le club a des retards de paiement vis-à-vis de l'asbl Molenbeek Sport pour les locations de terrains au Sippelberg.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.

De : VOSSAERT Michaël

Envoyé : mercredi 20 janvier 2016 20:05

Objet : TR: Questions d'actualité - 20/01/2016

Problème de paiement des formateurs au RWS Bruxelles et des fournisseurs d'énergie

La presse de ce vendredi 15/01 fait échos de retard ou problème de paiement des formateurs au sein du RWS Bruxelles tout comme des fournisseurs d'énergie. Cette situation a des conséquences indéniables sur la formation au sein de l'école des jeunes.

Selon le porte-parole du club, il est question de difficultés financières mais ce phénomène existerait pour 90 % des formations en Division 2 nationale.

Compte tenu de ces éléments d'information et vu l'octroi d'un subside communal en décembre dernier d'un montant de 10.000 EUR à l'asbl White Star Jeunes pour soutenir la formation des jeunes, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Ce subside de la commune destiné à la formation des jeunes a-t-il déjà été versé sur le compte de l'ASBL ? Le cas échéant, quelle en est sa destination exacte ?
2. L'ASBL connaît-elle des retards de paiement dans le cadre de l'utilisation des infrastructures sportives communales ?

Je vous remercie pour vos réponses,

M. Vossaert